



Pèlerinage à Lourdes

Du 18 juillet au 23 juillet 2022

Clôture des inscriptions au 18 mai
Hausse du prix de 50€ à c/ du 8 mai

FICHE D'INSCRIPTION N°

Avenir

- animateur prêtre
 animateur majeur laïc

Direction des pèlerinages - 12, place de Lavalette - CS 90051 - 38028 GRENOBLE Cedex 1 - Tél : 04 38 38 00 36
pelerinages@diocese-grenoble-vienne.fr - Permanences : mardis 8h30 à 12h00 - jeudis 13h45 à 16h30
N° immatriculation ATOUT France : IM038110025 - N° contrat MSC Pro : 0020820035000287 - N° client Garantie financière : ATRADIUS N°543870

J'accepte de me mettre au service avant ou pendant le pèlerinage :

- Musicien (si oui préciser _____)
 Faire chanter l'assemblée
 Assistant sanitaire
 Chorale
 Logistique/administratif
 Autre, précisez _____

(Père, Mme, M.) NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Paroisse : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Tél portable : _____ Je viens pour la 1^{ère} fois à Lourdes avec le diocèse oui non

Personne hors pèlerinage à contacter en cas d'urgence au cours du pèlerinage (à compléter obligatoirement) :

M. Mme : NOM _____ Prénom : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____ Lien de parenté : _____

VOYAGE EN CAR :

- Grenoble : Notre Dame de Sion (Parking de la piscine Louise Michel, derrière Saint Pierre du Rondeau)

PRIX DU SEJOUR par personne :

Il comprend les frais d'inscription, le transport, l'hébergement en dortoir ou chambre individuelle en pension complète du dîner du 1^{er} jour au déjeuner en pique-nique du dernier jour : **hausse de 50 € à partir du 8 mai 2022.**

250 €

Village des Jeunes

Se reporter au plan de situation des lieux d'hébergement afin de localiser le Village des jeunes.

Bon de tombola hospitalité (bon blanc à joindre obligatoirement) : N° de série : _____ N° du bon blanc : _____

REGLEMENT (PAR PERSONNE) : Chèques à libeller à l'ordre de : DIRECTION DES PELERINAGES

Prix du séjour 250€	
Hausse à partir du 8 mai + 50 €	+
Bon de tombola (hospitalité) ou réduction	-
TOTAL DÛ	

MODE DE REGLEMENT : (cadre réservé au secrétariat)	Date(s)	Montant(s)
En espèces :		
En chèque(s) :		
En chèques vacances : Ne pas remplir la case prestataire		
TOTAL Réglé :		

Le montant total du pèlerinage est à régler à l'inscription. Un paiement fractionné est possible, consultez la direction des pèlerinages, le pèlerinage devant être soldé avant le 4 juillet 2022.

Respect des conditions sanitaires exigé à la date du séjour.

Conditions Générales et de participation financière : Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales conformes aux articles L211-1 à L211-23 du Code du Tourisme actualisé au 1^{er} juillet 2018, aux dispositions des articles R211-1 à R211-40 du même code, ainsi que des arrêtés fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation de voyages et de séjours. Un résumé de vos droits est à votre disposition, conformément à l'arrêté du 1^{er} mars 2018. L'ensemble des garanties de la Mutuelle St Christophe est également consultable. Tous ces documents sont à votre disposition au bureau des pèlerinages, aux horaires des permanences, et sur le site du diocèse, rubrique « vivre sa foi », page « pèlerinages diocésains », bouton « conditions générales » https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/CGV_pelerinages.html

Conditions particulières : Les conditions particulières de ce pèlerinage sont constituées du programme prévisionnel, des caractéristiques des hébergements et des moyens de transport, de la liste des prestations comprises ou non comprises, des conditions de règlement et d'annulation. Elles sont disponibles au bureau des pèlerinages pendant les permanences, et sur le site du diocèse uniquement pendant la période des inscriptions.

Conditions d'annulation : En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin, une somme de 60 € sera retenue par la Direction des Pèlerinages pour frais de dossier, le reste sera remboursé. En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin pour cause médicale justifiée, la somme versée lui sera intégralement remboursée. En cas d'impossibilité de partir pour un pèlerin, il peut céder sa place à une autre personne qui accepte les conditions du présent voyage. En cas d'annulation, avant le départ, de la part de la direction des Pèlerinages (par exemple nombre d'inscrits inférieur au minimum indiqué) l'intégralité du montant versé par le pèlerin lui sera remboursée, sans qu'il puisse prétendre à une indemnité supplémentaire.

Information sur les données personnelles : Les informations recueillies sont utilisées à des fins de traitement de votre inscription et de gestion du pèlerinage. En m'inscrivant, j'accepte que la direction des pèlerinages du diocèse de Grenoble-Vienne utilise mes coordonnées pour m'envoyer ses propositions de programmes. Les données seront conservées tant que je resterai en contact avec la direction des pèlerinages. Aucune information ne sera ni cédée, ni transmise à un tiers. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, renforcée par le RGPD du 24 avril 2016 mis en application le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, suppression ou rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par email à : protectiondesdonnees@diocese-grenoble-vienne.fr

En m'inscrivant, j'autorise la direction des pèlerinages à utiliser, uniquement dans le cadre de son activité, les photos et vidéos qui pourraient être prises de moi. En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance du programme prévisionnel, des conditions de transport et d'hébergement, de la participation financière, ainsi que des conditions générales et des garanties de la Mutuelle Saint Christophe. **Je fais une copie de ce bulletin qui fait office de contrat que je conserve.**

Fait à _____ le _____ Signature, précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

NE RIEN INSCRIRE MERCI